



TRACTION 17

*BOURSE D'ECHANGE
DU JOUET DE COLLECTION*

Dimanche 30 octobre 2022

15 Rue de la Ferronnerie
17300 Rochefort sur Mer
Courriel : traction17315@gmail.com

FICHE INDIVIDUELLE
(A retourner OBLIGATOIREMENT avec le dossier d'inscription)

Si vous êtes un particulier

P a r t i c u l i e r s	Nom	
	Prénom	
	Adresse 1	
	Adresse 2	
	Code Postal / Ville	
	Mail	
	Pièce d'identité (CNI, PC, Passeport)	N° Délivrée le Par <i>Joindre la photocopie (recto verso pour CNI)</i>
	Participe de manière exceptionnelle à la bourse d'échange du jouet de collection organisée par le Club TRACTION 17 au gymnase De la Casse aux Prêtres 17300 ROCHEFORT Certifie que les objets exposés sont sa propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente lors de la bourse d'échange du jouet de collection organisée le 30 octobre 2022 par le Club de modélisme ferroviaire TRACTION 17	
	Fait à le Signature	

Si vous êtes un commerçant

C o m m e r ç a n t s	Nom	
	Prénom	
	Société	
	Adresse 1	
	Adresse 2	
	Code Postal / Ville	
	Mail	
	N° SIRET
	Délivré le Par	
	Participe à la bourse d'échange du jouet de collection organisée par le Club TRACTION le 30 octobre 2022 au gymnase De la Casse aux Prêtres 17300 ROCHEFORT Fait à le Signature	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que votre inscription soit bien prise en compte, le dossier **COMPLET** devra nous être retourné avant le **20 octobre 2021**. et dans la limite de l'espace disponible.

BIEN REMPLIR LES LIGNES SURLIGNEES EN JAUNE

Ce dossier sera constitué de :

- Fiche d'inscription (**Feuille 1**)
- Fiche individuelle dûment renseignée (**Feuille 2**) - Ne remplir que le paragraphe vous concernant.
- Si vous êtes un **particulier** :
Photocopie de la **pièce d'identité recto-verso (particuliers)**
- Si vous êtes un **professionnel** :
N° siret

- Règlement par chèque correspondant au montant total à l'ordre de **Traction17** (**ATTENTION, n'oubliez pas de prendre 1 badge par personne présente sur le stand**). Ce badge, d'un montant de 2,00€ par badge vous sera (seront) remboursé(s) lors de sa (leur) restitution à la fin de la manifestation le dimanche soir).

Une confirmation de réception du dossier complet et de l'inscription peut vous être adressée sur demande, UNIQUEMENT par courrier électronique

Les chèques ne sont encaissés qu'après la bourse.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ne sera pas pris en compte

Merci de votre compréhension

L'équipe organisatrice
Traction17

Très Important

Sur votre fiche d'inscription

Adresse Courriel et N° de Téléphone portable

Feuille 3

CLUB TRACTION 17

Cher collègue et ami.

Comme l'an passé pour satisfaire nos amis collectionneurs nous ouvrirons les portes de notre bourse d'échange le **samedi 29 octobre 2022. de 15 h à 19 heures cette soirée sera exclusivement réservée aux exposants présents le samedi après midi**, auxquels seront attribués gratuitement ce jour là les mêmes emplacements que pour le dimanche.

(Ouverture au public le dimanche 30 Octobre de 8 h30 à 17h30)

Le matériel exposé restant la nuit devra être recouvert par une bâche ou drap La salle sera gardée par des membres du club. En cas de cambriolage, effraction, vol, le club se dégage de toute responsabilité et ne sera pas tenu comme responsable.

REGLEMENT INSCRIPTION De la Bourse d'échange du CLUB TRACTION 17

ARTICLE 1 : La Bourse des collectionneurs est organisée par le CLUB TRACTION 17. Son but : la transaction et le contact entre collectionneurs et modélistes.

ARTICLE 2 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre la moralité ou qui ne respecterait pas les locaux et le matériel mis à sa disposition, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables notamment en cas de perte casse vol ou autres détériorations quelle qu'en soit la raison fortuite ou majeure ils déclinent toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés leur manutention leur installation l'utilisation de courant électrique ou pour tout autre cause avant pendant et après l'exposition. Les exposants professionnels feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers.

ARTICLE 5 : Il est interdit d'ajouter des tables ou de modifier la longueur de présentation, ou d'entreposer du matériel dans les allées, la largeur des tables est limitée à 0,65 mètre.

ARTICLE 6 : Les emplacements sont attribués en fonction de la longueur demandée selon la disponibilité au moment de la réservation et après règlement de la participation. Aucune réclamation ne sera admise à ce propos il est interdit de partager ou de sous-louer un emplacement. Les exposants doivent laisser leur stand dans le meilleur état de propreté.

ARTICLE 7 : Les exposants sont responsables des dommages causés aux locaux et au matériel mis à leur disposition. L'organisation n'est pas responsable des conditions d'éclairage dans les locaux mis à disposition par la municipalité.

ARTICLE 8 : Tout stand non occupé 1/2 heure après l'ouverture au public pourra être cédé à un autre exposant sans qu'il puisse être fait réclamation l'exposant tenu d'assurer une présence permanente sur son stand sauf pendant le repas.

ARTICLE 9 : En cas d'absence aucun remboursement ne sera effectué sauf d'absence dûment motivée faite 48 heures avant l'ouverture de la Bourse la moitié du versement effectué sera alors remboursée.

ARTICLE 10 : En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

ARTICLE 11 : Le règlement du montant de la participation se fait lors de l'inscription uniquement par chèque bancaire à l'ordre de TRACTION 17 - 17300 ROCHEFORT.

ARTICLE 12 : Le retour du bulletin d'inscription signé entraînera l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13 : Les exposants devront obligatoirement être porteur de leur badge.

ARTICLE 14 : Le CLUB TRACTION 17 se décharge de toutes responsabilités en cas d'abus d'alcool lors de la bourse, aucun recours ne pourra être exercé contre le CLUB TRACTION 17 ou ses dirigeants.

LE PRESIDENT DU CLUB TRACTION 17

Feuillet 4